

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 40 (1960)
Heft: 1

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

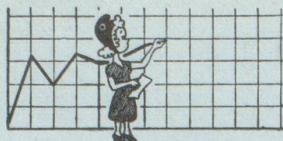
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Continuité de la politique économique. — Le départ de M. Pinay a été fort regretté. A tort ou à raison, l'ancien ministre des finances demeure pour la grande majorité des Français le symbole du renouveau financier et de la stabilité monétaire. Mais ce départ n'a rien changé à la politique économique poursuivie par le gouvernement. Les idées et la personnalité du nouveau ministre des finances, M. Baumgartner, constituent un gage de continuité d'une politique qui s'est révélée d'une efficacité remarquable. « Les succès enregistrés depuis un an, a déclaré M. Baumgartner devant la commission des finances de l'Assemblée Nationale, seraient compromis si les tendances inflationnistes n'étaient combattues avec la plus extrême rigueur. »

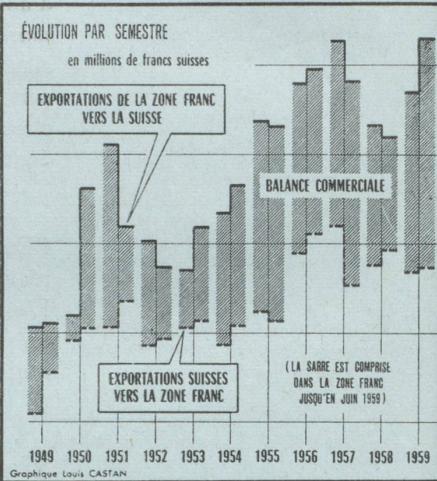
Preuve du succès. — Ni le changement intervenu rue de Rivoli, ni la crise algérienne éclatée peu de temps après, n'ont eu de répercussions sensibles sur la situation économique et financière du pays. Les remous provoqués par ces événements à la Bourse, sur le marché des devises et sur celui de l'or n'ont eu rien de comparable avec les mouvements de fuite devant la monnaie que la France avait connus à l'époque de l'inflation. Ce calme remarquable doit être inscrit au crédit de la stabilisation financière et constitue sans aucun doute une preuve du succès de cette œuvre réalisée dans le cadre de la politique dont les grandes lignes avaient été tracées par le comité des experts en décembre 1958.

Expansion dans la stabilité. — Il s'agit maintenant de préserver la stabilité retrouvée. Or, l'expansion de l'économie française commence à se manifester avec une vigueur accrue. C'est ainsi que la production industrielle a augmenté dans les derniers mois de 1959 beaucoup plus qu'on ne s'y était attendu. Tandis que le budget de 1960 était établi en partant de l'hypothèse que la production industrielle augmenterait, de 1958 à 1959, de 1,5 à 2 % seulement, celle-ci accuse en réalité un accroissement d'environ 4 %. L'accélération de la reprise constitue en soit une évolution dont il faut se féliciter. Mais d'autre part, l'expérience prouve qu'avec l'expansion les risques d'inflation se précisent. Qu'il s'agisse du budget, des prix agricoles ou des salaires, la tâche du gouvernement consistera à mettre tout en œuvre pour empêcher la réapparition des tendances inflationnistes.

La production industrielle en 1959. — La production industrielle a augmenté en 1959, d'après les indices provisoires, de 3 % (indice avec bâtiment) à 5 % (indice sans bâtiment) par rapport à l'année précédente. Ces résultats sont très voisins de ceux enregistrés en 1958 (augmentation de 4 % sur 1957).

L'évolution en cours d'année a surtout été très différente. En 1958, la baisse intervenue à partir du deuxième semestre n'avait pas annulé l'effet de l'expansion encore rapide au début de l'année. En 1959, la reprise amorcée en avril s'est poursuivie à un rythme encore accru au dernier trimestre. Parmi les différentes branches, la chimie s'inscrit en tête avec une progression de 13 %. Immédiatement derrière avec un progrès de 10 % se place l'énergie (charbon, électricité, gaz, pétrole). Il faut mentionner encore les progrès réalisés par l'industrie du papier (+ 8 %), l'industrie du verre (+ 6 %), la construction automobile (+ 9 %), la construction électrique (+ 9 %), la production des métaux (+ 4 %). Par contre, les textiles, les cuirs et les corps gras n'ont pas rattrapé les fléchissements importants constatés en 1958. Dans le bâtiment et les travaux publics, on note depuis deux ans une certaine stabilité. Néanmoins, le record de construction a été battu en 1959 : 320.000 logements ont été terminés, contre 290.000 seulement en 1958.

GRAPHIQUE DU CO



Graphique Louis CASTAN

Perspectives optimistes pour 1960. — D'après une étude de l'Institut national de statistique les importations augmenteront cette année, mais sans déséquilibrer la balance commerciale, puisque les exportations devraient également progresser. Ainsi devrait se poursuivre l'amélioration combinée de la balance commerciale, des recettes du tourisme et des mouvements de capitaux, qui a accru en 1959, les réserves de devises. Celles-ci atteignaient à la fin de l'année 1959, près de 1.800 millions de dollars, en dépit du remboursement, au cours de l'année, de plus de 1.000 millions de dollars d'engagements en devises. L'augmentation de la production se poursuivra, elle aussi, les carnets de commandes étant en général bien remplis et les stocks de produits fabriqués assez bas dans les usines. Les projets d'investissements privés, encore prudents, ont tendance à augmenter.

Malaise rural. — Depuis quelque temps, les manifestations se multiplient dans les campagnes. Le paysan constate avec amerute que son niveau de vie est loin d'avoir suivi, depuis la guerre, celui des citadins. Il a le sentiment de constituer une classe sacrifiée. Il considère, en outre, qu'il a été une des principales victimes des mesures d'assainissement financier prises en décembre 1958, la suppression d'un certain nombre de subventions s'étant traduite par une hausse des prix des produits industriels plus forte que celle des produits agricoles. Le monde paysan reproche surtout au gouvernement d'avoir aboli l'indexation automatique des prix des produits agricoles. Celui-ci prendra diverses mesures en faveur de l'agriculture, mais il se refuse à rétablir l'indexation telle qu'elle existait avant 1959, mécanisme d'inflation qui serait nuisible aux agriculteurs eux-mêmes.

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	4 févr. 36,10	7 janv. 36	5 févr. 36,30
Cours fr. s. marché parallèle .	4 févr. 115	7 janv. 115,25	5 févr. 115,75
Ind. valeurs métropolitaines (1958=100)	5 févr. 149,4	8 janv. 153,3	févr. 111,2
Ind. prod. ind. (1952=100) .	nov. 181	oct. 168	nov. 163
Ind. sal. hor. ouv. métall. rég. paris. (1949=100)	nov. 284	oct. 283	nov. 266
Ind. prix de gros (1949=100) .	janv. 180,5	déc. 171,1	janv. 175,0
Ind. prix consom. familiale (1956-57=100)	janv. 130,1	déc. 128,4	janv. 124,0
Transports commerc. (mio. t.) .	nov. 19,1	oct. 19,5	nov. 17,7
Voyageurs (millions)	nov. 47,3	oct. 47,5	nov. 45,0
Ind. vol. import. (1938=100) .	nov. 175	oct. 184	nov. 161
Ind. vol. export. (1938=100)	nov. 310	oct. 327	nov. 249

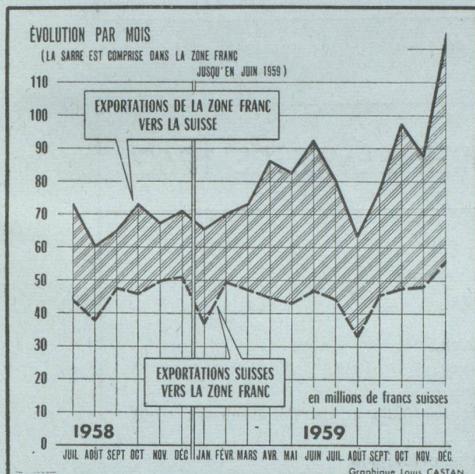
EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

Commerce extérieur en 1959. — Augmentation marquée des échanges de marchandises. Les importations se sont élevées à 8.267,9 millions de francs, en augmentation sur 1958 de 932,7 millions, soit 12,7%. Les exportations ont atteint 7.273,8 millions de francs, en augmentation sur 1958 de 625 millions, soit de 9,4%, ce qui constitue le maximum enregistré jusqu'ici en quantité et en valeur. Le solde passif de la balance commerciale s'établit à 994,1 millions, soit 307,7 millions de plus que pour l'année précédente. Les exportations ont couvert les importations à raison de 88%.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



M. Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral, a signé le traité instituant l'Association européenne de libre-échange entre 7 États, sous réserve de ratification par le Parlement. Après ratification par tous les États signataires, ce traité entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet 1960.

Recettes fiscales de la Confédération. — En 1959, les recettes fiscales de la Confédération suisse ont atteint 2.302 millions, soit 246 millions de plus qu'il n'était prévu et 259 millions de plus qu'en 1957, année de faible perception pour l'impôt de défense nationale. Par rapport à 1958, la diminution n'est que de 126 millions, cette année étant pourtant une période de haut rendement de l'impôt de la défense nationale. Parmi les recettes fiscales les plus importantes, l'impôt sur le chiffre d'affaires a quelque peu fléchi à 597,2 contre 606,6 millions, alors que les droits de douane passaient de 782,6 à 856,6 millions de francs.

Réserves de crise. — A la fin 1959, les réserves de crise instituées en 1951 et accumulées par les entreprises privées dépassaient 450 millions de francs. Si l'on tient compte des bonifications fiscales auxquelles ont droit les entreprises, les réserves de crise disponibles s'élèvent à 600 millions de francs.

Statut de l'agriculture. — Le Conseil fédéral, en date du 29 décembre 1959, a présenté un second rapport à l'Assemblée fédérale sur la situation de l'agriculture et sur la politique agricole de la Confédération. Ce rapport souligne qu'il est difficile de juger combien notre agriculture sera touchée par la coopération économique internationale qui doit encore satisfaire à notre politique de neutralité et qui appelle toute notre attention en raison des intérêts commerciaux que la Suisse doit défendre à

l'échelle mondiale en tant que pays exportateur. Le Conseil fédéral estime qu'il faut trouver une forme d'intégration européenne qui respecte au mieux l'autonomie des pays membres dans leurs politiques économique et agricole. A son avis, les entreprises rationnellement gérées, dont les conditions d'exploitation répondent aux exigences modernes, n'ont aucune raison de craindre en l'état actuel des choses les répercussions de l'intégration européenne. Le rapport fait en outre état des dépenses engagées par la Confédération pour soutenir l'agriculture (amélioration des conditions de production et d'exploitation, prix et placement des produits, prestation sociales spéciales), dépenses qui se sont élevées de 172,1 millions en 1954 à 315,1 millions en 1958.

Dans ses conclusions, le Conseil fédéral fixe le but à atteindre dans ce domaine dans le maintien et la création d'exploitations rurales du type familial, qui sont productives, mieux aptes à soutenir la concurrence étrangère et en mesure d'assurer un rendement équitable. Les efforts ne doivent pas tendre avant tout à conserver le plus grand nombre possible d'exploitations, mais à atteindre une rationalisation de la production qui permette d'offrir les produits agricoles indigènes à des prix avantageux tout en mettant le moins possible à contribution les fonds publics.

Approvisionnement en énergie. — Dans une conférence prononcée à Zurich, il a été dit par une personnalité de l'industrie électrique que vers 1975, l'équipement de nos forces hydrauliques sera pratiquement terminé, compte tenu du rendement effectif et de la nécessité de protéger le paysage. A ce moment-là, l'énergie fournie par les centrales hydro-électriques atteindra, pour un débit annuel moyen des eaux, 33 à 35 milliards de kWh. Toute nouvelle augmentation de la consommation d'énergie électrique devra alors être couverte par de l'énergie thermique.

Ventes à tempérament. — Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un projet de loi sur la vente par acomptes et la vente à paiements préalables. Le contrat devrait être fait obligatoirement par écrit et indiquer l'objet de la vente, le montant du versement initial et le prix de vente au comptant. L'acheteur pourrait annuler le contrat dans les 3 jours. Si le prix de vente dépasse 200 francs et la durée du contrat 6 mois, le versement initial minimum devrait être de 25% du prix comptant, le solde devant être acquitté dans un délai de 2 ans et demi. La durée des cessions de salaires serait également limitée à 2 ans et demi. En ce qui concerne les ventes avec paiements préalables, le projet prévoit également la forme écrite et la mention de l'objet de la vente, de la somme à épargner, de la durée du contrat, cette dernière étant limitée à 8 ans.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	5 fév. 31	6 janv. 30,70	6 fév. 31,25
Cours billets 100 fr. s.	5 fév. 87,0	6 janv. 86,7	6 fév. 85,5
Indice général actions	janv. 595,2	déc. 573,4	janv. 461,5
Coeff. d'act. ind. (100 = satisf.)	3 ^e trim. 124	2 ^e trim. 123	3 ^e trim. 124
Ind. prix de gros (1939 = 100)	janv. 217,2	déc. 215,7	janv. 212,7
Ind. prix cons. famil. (1939 = 100)	janv. 181	déc. 181,5	janv. 181,5
Indice salaires horaires réels (1956 = 100)	3 ^e trim. 106,8	2 ^e trim. 106,4	3 ^e trim. 105,0
Marchandises transportées C.F.F. (millions de tonnes)	nov. 2,35	oct. 2,50	nov. 2,1
Voyageurs (millions)	nov. 17,6	oct. 17,1	nov. 16,6
Ind. import. (1949 = 100)	déc. 301	nov. 228	déc. 201
Ind. export. (1949 = 100)	déc. 270	nov. 252	déc. 215